AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C1239
FR0011592104-OP004-AS02

8 avril 2020

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

BLUE SOLUTIONS

(Euronext Paris)

1 - Le 8 avril 2020, BNP Paribas et Natixis[1], agissant pour le compte de la société Bolloré SE[2], ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société BLUE SOLUTIONS, en application de l'article 233-1, 1° du règlement général. Ce projet a été annoncé le 12 mars 2020, puis modifié le 17 mars 2020 (cf. notamment D&I 220C0945 du 13 mars 2020 et D&I 220C0987 du 17 mars 220).

Il est précisé que :

- la société Bolloré SE détient individuellement 22 725 362 actions BLUE SOLUTIONS représentant 45 450 719 droits de vote, soit 77,93% du capital et 79,30% des droits de vote de cette société[3] ; et

- M. Vincent Bolloré détient directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, 27 859 084 actions BLUE SOLUTIONS représentant 55 718 163 droits de vote, soit 95,53% du capital et 97,21% des droits de vote de cette société[3], selon la répartition suivante :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Bolloré SE	22 725 362	77,93	45 450 719	79,30
Bolloré Participations SE	5 133 222	17,60	10 266 444	17,91
Sous-total Groupe Bolloré	**27 858 584**	**95,53**	**55 717 163**	**97,21**
Vincent Bolloré	500	ns	1 000	ns
Total Vincent Bolloré	**27 859 084**	**95,53**	**55 718 163**	**97,21**

La société Bolloré SE s'engage irrévocablement à acquérir au prix unitaire de **17 €**, la totalité des 6 437 704 actions BLUE SOLUTIONS existantes non détenues individuellement par elle[4], représentant 22,07% du capital et 20,70% des droits de vote de cette société[3].

En application des articles 237-1 à 237-3 du règlement général, l'initiateur demandera la mise en œuvre à l'issue de l'offre d'un retrait obligatoire visant les actions BLUE SOLUTIONS non présentées à l'offre, au prix unitaire de 17 €. Il est précisé que les conditions sont d'ores et déjà vérifiées (les actions BLUE SOLUTIONS détenues par les actionnaires minoritaires, à savoir non détenues directement et indirectement par M. Vincent Bolloré, ne représentent pas plus de 10% du capital et des droits de vote de la société).

[1] Seule BNP Paribas garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'initiateur dans le cadre de l'offre.
[2] Contrôlée indirectement par M. Vincent Bolloré.
[3] Sur la base d'un capital composé de 29 163 066 actions représentant 57 317 497 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] L'offre publique vise également les 5 133 222 actions BLUE SOLUTIONS détenues par la société Bolloré Participations SE dans la mesure où cette dernière a fait part de son intention d'apporter à l'offre la totalité des actions BLUE SOLUTIONS qu'elle détient.

À l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur (article 231-18 du règlement général) a été déposé et est diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général.

Le projet de note en réponse contenant notamment le rapport de l'expert indépendant sera déposé ultérieurement (cf. article 231-26 I, 3° du règlement général).

2 - Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres BLUE SOLUTIONS sont applicables.